

L'essentiel en bref

1. Apportez toujours votre **carte pour bénéficiaires** et **1 franc** avec vous. Sans cela, vous ne recevrez aucune commande.
2. Toutes les denrées alimentaires sont des dons. La quantité et l'assortiment varient. Les distributions sont effectuées en fonction de la taille du ménage et des aliments disponibles. Les denrées alimentaires distribuées sont sûres et consommables.
3. Vous obtenez les cartes pour bénéficiaires uniquement auprès d'une organisation sociale. Le nombre des cartes pour bénéficiaires est limité.
4. Une seule carte pour bénéficiaires est délivrée par ménage. Celle-ci autorise à une distribution par semaine auprès du centre de distribution correspondant.
5. Comportez-vous comme un hôte et suivez les instructions qui vous sont données sur place.
6. En cas de non-respect du règlement intérieur, de comportement inadéquat ou d'usage abusif de la carte pour bénéficiaires, les responsables du centre de distribution sont autorisés à vous retirer la carte pour bénéficiaires.
7. Des contrôles d'identité peuvent être effectués.
8. Les collaborateurs travaillant dans les centres de distributions sont des bénévoles, s'engageant sans toucher de salaire et durant leur temps libre.
9. Les animaux doivent rester dehors.